



Migrants déboutés : une parentalité à l'épreuve de la précarité de séjour

Virginie Kolela-Kabangu

© Une analyse de l'IRFAM, Liège, 2019 – 1

Préambule

Dans le cadre de son travail d'investigation et de l'animation d'un débat public à propos *des politiques migratoires et d'intégration — ainsi que de leurs conséquences sur les populations —*, l'IRFAM suggère, en libre accès, une série d'analyses qui ont pour objectif d'approcher les vécus de familles issues de l'immigration dont la trajectoire est rythmée par des événements, parfois dramatiques, qui peuvent occasionner des ruptures. En effet, la globalisation culturelle et les flux de populations installent les familles dans un contexte sans cesse plus diversifié, dans une société ouverte à des représentations, codes, mémoires et histoires différentes, imprégnant les manières de concevoir leur devenir. Notre travail offre ainsi une information et une grille de lecture de faits découlant directement *des politiques d'immigration et d'intégration comme elles sont appliquées en Belgique*, au-delà des généralisations ou des descriptions chiffrées, en filigrane de récits recueillis par des professionnels de première ligne, auprès d'hommes, de femmes et d'enfants pris par le mouvement migratoire.

Les analyses proposées permettent au lecteur d'accéder à une approche synthétique de ces questions et situations, sous la forme de brèves thématiques, principalement axées sur la parentalité dans un contexte migratoire et postmigratoire, et touchant des facettes de vie propre à des familles précarisées ou en situation de vulnérabilité.

Ces lectures sont destinées à outiller les intervenants éducatifs, psychosociaux et socioculturels — professionnels ou bénévoles — travaillant directement ou indirectement auprès de familles fragilisées. Elles questionnent également les décideurs qui leur accordent ou pas les moyens d'un fonctionnement efficace. *Bonne lecture !*

Pour citer cette analyse et accéder à la version complète :

Virginie Kolela-Kabangu, « Migrants déboutés : une parentalité à l'épreuve de la précarité de séjour », dans Christine Barras et Altay Manço (coord.), *L'accompagnement des familles entre réparation et créativité*, Paris, L'Harmattan, 2019, p. 105-114.

Migrants déboutés : une parentalité à l'épreuve de la précarité de séjour

Virginie Kolela-Kabangu

Cette analyse questionne l'impact de la situation des réfugiés sur leur existence en tant que parents, enfants, familles et d'évoquer combien leur accompagnement psychologique dépasse le champ clinique et convoque une dimension sociopolitique, notamment en ce qui concerne la difficulté à exercer le rôle parental dans un contexte particulier : celui de l'accueil temporaire, légal ou non, qui induit un contexte de « ghetto psychique ». La motivation à traiter de ce sujet vient du constat selon lequel on parle peu du vécu psychique de ces familles « sans-papiers » ou en séjour précaire et des difficultés particulières qu'elles rencontrent dans leur trajectoire parentale. Comment devenir, être et rester parent lorsqu'aucune place ne vous est réservée dans l'espace social ? Sur quoi se baser pour fournir à ses enfants le sentiment de sécurité nécessaire pour se développer ? Quelle est cette société laissant des enfants évoluer à ses marges ?

Un contexte particulier

Le vécu d'injustice. Si les décisions prises à l'encontre des familles demandeuses d'asile entrent dans le cadre de législations nationales et internationales, sur plan subjectif, le ressenti est autre. La procédure d'asile demande aux familles de produire un récit, de se mettre à nu face à des représentants d'un État, qui toute étant des inconnus, renvoient à des figures d'autorité et aux représentations qui y sont attachées. Or, bien qu'ils aient produit la preuve d'un travail d'intégration, certaines familles se voient refuser leur demande d'asile. Le sentiment d'injustice s'ancre ainsi dans une dynamique relationnelle et un cadre sociopolitique. Les familles en séjour précaire ou irrégulier vivent des situations ambiguës : elles fréquentent différents espaces de socialisation, en apprennent les codes, réalisent un travail psychique pour gérer la déstabilisation inhérente au changement de cadre culturel, et sont soumises à des efforts de rééquilibrations pour surmonter la crise que constitue la migration. En cas de refus d'un statut de séjour, l'ensemble de cet investissement, de ce don non matériel est vécu comme dénié, une perte de sens majeure survient et l'exclusion vécue comme une injustice. Les membres des familles en situation d'illégalité vivent leur présence de manière non congruente : alors qu'ils enfreignent la loi, ils ont le sentiment d'être dans leur droit, sinon d'un point de vue administratif, du moins d'un point de vue moral, alors que leur situation est une entrave quotidienne à leur vie familiale marquée par la précarité et l'incertitude et un avenir sur lequel plane constamment la menace de l'expulsion. S'agissant des effets de l'injustice au sein des rapports familiaux, Michard (2005, 83) montre que l'iniquité s'inscrit dans une mémoire intergénérationnelle et « est une réalité particulièrement transmissible, justement au moment où on refuse de se l'approprier en tant que victime, comme moment historique de sa vie ».

Le sentiment d'insécurité. Le parent en situation de séjour précaire est fréquemment renvoyé à une position de demande et est en tension par rapport à la réponse d'institutions. Ce contexte d'incertitude fragilise le parent migrant, le renvoyant à ses propres expériences d'attachement. En quittant une situation menaçante pour sa survie physique ou psychique, le parent a pu se baser sur l'idée d'un autre secourable, d'un « lieu d'asile » capable de l'accueillir. Lorsque se profile l'incertitude d'obtenir un statut de séjour durable, le contexte rejetant crée un stress majeur qui demande d'importantes capacités régulatrices : « il n'y a pas de lâcher-prise possible qui lui permettrait d'exister autrement ; le cas du rescapé innocent, qui survit dans la peur perpétuelle d'être tué, en témoignera. Lorsque la communauté politique rejette le sujet, le sentiment d'insécurité qu'il éprouve est à son comble puisque l'environnement normalement rassurant n'est plus fiable » (Pestre, 2010, 47-48). Lorsque ce climat d'insécurité perdure, il risque d'entraîner des effets sur les interactions familiales, en maintenant activé le système d'alarme et peut agir sur ce que Byng-Hall (2007, 210) nomme la « base de sécurité familiale ». Il s'agit d'un « un réseau de relations d'attachement tel que les membres de la famille, quel que soit leur âge, ont la possibilité de s'y sentir sécurisés. La présence d'attachements insécurisés n'endommage pas la sécurité de la base à moins que certains membres se retrouvent sans attachement sécurisé disponible, ou sans soin de la part de quelqu'un d'extérieur ». Dans ce contexte, l'économie psychique des membres et la dynamique des relations familiales sont fortement sollicitées pour gérer les changements liés aux ruptures avec la famille élargie, l'environnement social, et le cadre culturel dans son ensemble. De plus, un parent aux prises avec un vécu traumatique antérieur affrontant une situation de stress psychosocial dans le pays d'accueil aura plus de difficultés à assurer adéquatement la fonction de *caregiver* pour ses enfants.

La temporalité suspendue. Les parents migrants sont dans l'attente d'une réponse des autorités face à une demande d'asile ou de régularisation de séjour, elles expérimentent une temporalité suspendue à la décision qu'elles attendent tout en la redoutant. Ils vivent un quotidien marqué par l'urgence, entre un passé qu'ils essaient de maintenir à distance et un avenir que rien ne permet de préparer. Le cas d'un père afghan qui a fui seul et est dans l'attente depuis un an et demi d'une réponse à sa demande d'asile témoigne du sentiment d'urgence qu'il éprouve à mettre sa famille en sécurité, par un regroupement familial qui ne pourrait intervenir

qu'après l'obtention d'un statut de réfugié. Ce sentiment d'urgence le plonge, en continuité avec le traumatisme vécu au pays, dans une souffrance anxiodépressive sévère, s'observant au travers de discours entrecoupés par des silences. Difficulté du même ordre chez cette mère célibataire de deux jeunes enfants, originaire d'Afrique de l'Ouest, résidant en Belgique depuis plusieurs années, et dont le séjour ne tient plus qu'à une décision concernant un recours. Pas le temps d'investir, de faire des projets, d'anticiper l'avenir de ses enfants, qui sont scolarisés depuis plusieurs années en Belgique, alors que ce temps pour penser est nécessaire à la création et au maintien de liens familiaux sécurisés. Dans un autre cas, c'est l'enfant lui-même qui se trouve aux prises avec l'insécurité de séjour, comme en témoignent ces mots : « *J'ai peur qu'on ne puisse pas rester en Belgique, car si nous rentrons en Irak, mon père sera tué* ». Lorsque le risque d'un retour émerge, même s'il ne se concrétise pas, l'équilibre ayant permis une intégration de la famille dans le tissu social se rompt et déclenche une nouvelle perturbation. En ce qui concerne les personnes déboutées, une précarité plus grave encore s'installe, comme pour cette mère célibataire de deux enfants en bas âge, la défaillance d'une existence sociale se marque aussi dans la souffrance de l'aîné des enfants. Aggressivité, instabilité motrice et retard de développement langagier témoignent d'un impossible lieu d'ancrage et de sécurité pour toute la famille. L'invisibilité sociale se marque physiquement chez cette mère qui s'efface et pour qui l'accroche avec différents intervenants du service se fait en pointillés. Dans un tel contexte, parvenir à contenir les émotions négatives de son fils lui est très difficile. Lorsque chaque refus de sa part est vécu comme le fait de rejeter l'enfant, il devient très difficile pour cette maman de proposer les limites nécessaires pour contenir les angoisses de l'enfant : « *Je n'existe pas devant mes enfants. Je ne peux pas leur refuser quelque chose lorsque j'en ai. Car je ne veux pas les voir pleurer ni qu'ils fassent des crises. J'aimerais être comme les autres mères, mais actuellement, c'est trop difficile.* »

Une dépendance imposée. Les modalités d'accueil des familles en demande d'asile ont également un impact sur le sentiment de maîtrise de l'environnement et sur l'activation de leurs ressources internes (absence de travail, faible structure temporelle, promiscuité et perte d'intimité intrafamiliale). L'inévitable dépendance des migrants récemment arrivés envers les conditions présentes dans la société d'accueil est majorée, en ce sens que le refus d'octroi d'un statut de séjour les expose à une menace de rejet. Cette relation de dépendance qui perdure envers les décisions de l'État maintient les personnes dans une forme de vulnérabilité qui peut devenir dommageable. Les familles contraintes de composer avec ces conditions de vie difficiles invitent à un questionnement sur l'accompagnement le plus adéquat à construire avec elles, un accompagnement qui ni ne les délaisse ni ne les infantilise.

Quel accompagnement ?

Dans l'accompagnement de ces familles, nous sommes aux prises avec différents risques : celui d'être impacté soi-même par l'impuissance, celui de masquer les ressources à cause d'un regard victimisant, qui prive les personnes de l'accès à leurs compétences et à leur dignité. Pour aller à la rencontre de leur vécu, il nous faut tenter de traverser cette barrière entre le citoyen et la personne qui, du fait de l'illégalité de son séjour, porte une demande qui en deviendrait illégitime, parce que non légale : logement d'urgence, recours à certains services sociaux, droit de se déplacer sans risques... Nous ne sommes pas loin d'une forme « d'impuissance acquise », en l'absence de leviers activables et difficilement verbalisables, caractéristiques de la clinique en situation de précarité. Si la demande d'aide est restée possible pour les personnes qui nous consultent, c'est généralement par l'intermédiaire d'un tiers. Ces demandes ne sont pas exemptes du souhait de voir sa parole individuelle soutenue par un tiers face aux instances décisionnelles, via une demande de rapport par exemple. Le cadre et l'engagement de la hiérarchie de notre institution nous permettent de recevoir, sans apport financier de leur part, certaines familles ou parents. Ainsi, l'ASBL *Espace 28* à Verviers est un espace social dans lequel la personne vit un statut de citoyen au même titre qu'un autre. Au sein des entretiens, nous veillons à renforcer les compétences parentales, en offrant un espace de différenciation soutenant pour les parents. Dans le cadre individuel avec le parent, nous veillons à ce qu'il puisse déposer ses incertitudes, dans un espace de « dé-fusionnement » avec le(s) enfant(s). Nous avons remarqué combien la demande affective de la mère en situation de séjour précaire est grande envers son enfant en bas âge. De plus, l'attachement insécurisé est aussi lié à un vécu traumatique au pays d'origine, où l'enfant a pu être témoin de violences portées sur son parent. Pour la maman, se détacher d'un jeune enfant dans un contexte menaçant, qu'elle ne maîtrise pas, est évidemment difficile. En effet, les systèmes d'exploration, de socialisation et de jeu d'un enfant ne seront activés que sur la base d'un sentiment de sécurité suffisant, par le biais d'un autre adulte référent, comme un instituteur. Nous constatons combien le désir d'inscrire leurs enfants dans la société d'accueil est un moteur de résilience pour les parents dont les espoirs sont fondés sur un avenir meilleur, offert aux générations futures, au prix de nombreux sacrifices. Si le refus de séjour constitue un frein énorme à l'accomplissement de ce désir, il n'en reste pas moins présent et perceptible notamment dans l'investissement de la scolarité des enfants. L'école se révèle être, pour nombre d'entre eux, un lieu d'inclusion privilégié des familles sans-papiers, jouant pleinement son rôle d'émancipation.

Conclusion

Notre pratique clinique avec les familles en séjour précaire a été le moteur de la présente analyse même si des recherches plus systématiques s'avèrent nécessaires pour mieux appréhender l'impact à court et long terme de l'inexistence légale des familles migrantes déboutées de l'asile ou sans-papiers. Notre expérience montre que lorsqu'ils entament trop lourdement le sentiment de sécurité des parents, l'incertitude et le rejet du droit de séjour impactent l'enfant en développement. Or, la construction d'une société de qualité passe par l'octroi d'une place décente pour tous les enfants qui y grandissent. Les angles à partir desquels ces situations ont été abordées sont : l'éthique relationnelle, l'attachement, le sentiment de sécurité, la confiance en soi et dans le monde. Les conditions particulières des familles renvoient au concept de « *ghetto psychique* », en tant que forme intériorisée de ségrégation, non directement visible, mais qui n'en reste pas moins contraignante, sous la forme de stigmatisation et de confinement sous une contrainte institutionnelle. Peuvent néanmoins s'y rajouter des contraintes psychosociales et matérielles, comme lorsqu'elles reçoivent un ordre de quitter le territoire et qui décident de rester dans le pays d'accueil. Les familles se trouvent alors soumises à la contrainte de l'invisibilité sous peine d'une expulsion. Ces personnes sont porteuses d'une peur et d'un stigmat, comme elles en témoignent souvent elles-mêmes : « *On m'a demandé ma carte d'identité, je n'en ai pas, je n'ai rien à montrer comme document officiel. J'ai ressenti de la honte* ». L'accompagnement psychologique dans ces situations ne peut faire l'impasse sur un accompagnement sociojuridique, lequel visera à une réinscription des familles sur la scène civile. Seul un statut de citoyen permet l'accès au pouvoir d'agir sur son devenir et celui de ses enfants. C'est ainsi que quotidiennement, l'intime de la clinique rejoint les dimensions de l'éthique et du politique.

Bibliographie

- Byng-Hall N. (2007), « Soulager le fardeau des enfants parentifiés dans les familles présentant des modes d'attachement insécurisés », *Devenir*, v. 19, n° 3, p. 201-222.
- Michard P. (2005), *La thérapie contextuelle de Boszormenyi-Nagy. Une nouvelle figure de l'enfant dans le champ de la thérapie familiale*, Bruxelles : De Boeck.
- Pestre E. (2010), *La vie psychique des réfugiés*, Paris : Payot.